

Valloire Habitat

Groupe ActionLogement

24, rue du Pot de fer – BP 1717

45007 ORLEANS CEDEX 1

Tél.02.38.79.75.14

WWW.valloire-habitat.com

Refonte du site extranet clients locataires

Procédure adaptée selon les articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Lundi 22 mai 2024 à 12h00

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Objet de la consultation | 3 |
| 1. Durée du marché..... | 3 |
| 1. Lieux | 3 |
| Les prestations seront effectuées dans les locaux du prestataire et sur le site du siège social. | 3 |
| 2. Conditions de la consultation..... | 3 |
| 2.1 La procédure..... | 3 |
| 2.2 Le mode de dévolution..... | 4 |
| 2.3 Variantes et prestations supplémentaires | 4 |
| 2.4 Modification de délai au dossier de consultation | 4 |
| 2.5 Le délai de validité des candidatures et offres..... | 4 |
| 3. Dossier de consultation | 4 |
| 4. Présentation des candidatures et des offres..... | 5 |
| 4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures : | 5 |
| 4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre | 5 |
| 5. Conditions d'envoi ou de remise des offres | 6 |
| 5.1 Gestion des hors délais | 7 |
| 5.2 Frais de connexion..... | 7 |
| 6. Jugement des candidatures et des offres | 7 |
| 6.1. Jugement des candidatures..... | 7 |
| 6.2. Jugement des offres | 7 |
| 7. Suite à donner à la consultation..... | 8 |
| 8. Renseignements administratifs et techniques..... | 8 |
| 9. Procédures de recours | 8 |

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la refonte du site extranet clients locataires de VALLOIRE HABITAT.

| Code CPV |
|--|
| Services de conception de sites (72413000-8) |
| Services de développement de logiciels de gestion d'internet et d'intranet (72212220-7) |
| Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui (72000000-5) |
| Services d'assistance et de conseils informatiques (72600000-6) |

1. Durée du marché

Le présent accord-cadre est passé pour une durée de 24 mois à compter de sa date de sa notification.

L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement pour 1 (un) autre exercice d'une durée de 1 (un) an chacun.

La décision non de reconduction sera notifiée au minimum 3 (trois) mois avant la date anniversaire du de l'accord-cadre.

1. Lieux

Les prestations seront effectuées dans les locaux du prestataire et sur le site du siège social.

2. Conditions de la consultation

2.1 La procédure

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La négociation portera sur les points suivants :

Les négociations pourront porter sur les aspects techniques et financiers de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection des offres et sélectionnera 3 candidats au maximum avec lesquels il pourra négocier.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre la mieux-disante sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

L'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

2.2 Le mode de dévolution

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : ce marché ne comprend pas de prestation distincte (article L2113-10 du Code de la Commande Publique).

2.3 Variantes et prestations supplémentaires

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de PSE.

2.4 Modification de délai au dossier de consultation

VALLOIRE HABITAT se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception, des modifications de détail au descriptif des prestations.

Les candidats devront alors répondre sur la base des éléments modifiés, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Le délai de validité des candidatures et offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. Dossier de consultation

Il appartient aux candidats de vérifier la composition de leur dossier. Aucune réclamation ou prorogation de délai ne peut être recevable à la suite du retrait d'un dossier incomplet.

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation
- ✓ L'Acte d'Engagement
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- ✓ L'annexe financière bordereau des prix

- ✓ L'annexe 1 : RGPD
- ✓ L'annexe 2 : charte RFAR

4. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Situation juridique et capacité économique et financière de l'entreprise

- **Une lettre de candidature (imprimé DC1 en cours de validité)** dûment complétée et signée par le candidat ou, le cas échéant par le groupement en y joignant les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres (mandataire + cotraitants)
- **Une déclaration du candidat (imprimé DC2)** dûment complétée par le candidat.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Un extrait KBIS
- Les attestations (URSSAF, Services Fiscaux, Impôts, TVA, Congés payés).
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2024
- Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Déclaration d'effectifs : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Délégation de pouvoir du signataire

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un acte d'engagement (AE) complété et signé
- Le bordereau des prix complété et signé
- Un mémoire technique répondant aux critères de sélection des offres

- L'annexe 1 : RGPD à compléter et signer
- L'annexe 2 : Charte RFAR

5. Conditions d'envoi ou de remise des offres

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde soit par voie électronique, soit sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

La copie de sauvegarde adressée sur support papier ou sur support physique électronique doit être transmise à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporter obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise :

Valloire Habitat - Service achats
24 rue du pot de fer
45000 ORLEANS

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le

support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

5.1 Gestion des hors délais

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt ne pourra être pris en compte, sans possibilité de recours.

L'offre doit donc être complétée et téléchargée avant l'heure limite. Le candidat est averti que le temps de téléchargement de son offre peut-être anormalement long à certaines heures de la journée sur le site AWS (attention, il est préférable de charger les offres 24h00 avant l'heure limite de remise des offres).

5.2 Frais de connexion

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique (si besoin) sont à la charge de chaque candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6. Jugement des candidatures et des offres

6.1. Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

6.2. Jugement des offres

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| Prix : A partir du bordereau des prix Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération. | 30 points |

| | |
|--|------------------|
| <p>Valeur technique : Définition et appréciation du critère :</p> <p>A – Analyse du besoin et préconisations techniques : note maxi = 20</p> <p>B – Méthodologie : note maxi = 20</p> <p>C – Calendrier prévisionnel : note maxi = 10</p> <p>D – Organigramme + CV, expérience des personnes affectées au projet : note maxi = 10</p> <p>E – Références clients sur des prestation similaires : note maxi = 10</p> | <p>70 points</p> |
|--|------------------|

7. Suite à donner à la consultation

Suite à l'ouverture des offres, une audition pourra avoir lieu avec certains candidats, sous réserve que leur offre est jugée recevable et conforme à l'objet du marché. L'audition se bornera à la présentation du contenu de l'offre afin d'apporter des précisions sur sa teneur. Il est rappelé qu'aucune négociation n'est autorisée dans le cadre de la présente procédure.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8. Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

- De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://www.marches-publics.info/>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

9. Procédures de recours

Concernant la présente consultation, les éléments relatifs aux procédures de recours sont les suivants :

Tribunal Judiciaire de Paris

29-45 avenue de la Porte de Clichy

Parvis du Tribunal de Paris

75017 PARIS.